



E.R.: Werner Van Heevelde, FGTB Interim - Rue Haute 26-28, 1000 Bruxelles

INTÉRIMAIRE, VOUS AUSSI
VOUS POUVEZ ÊTRE MALADE...
MAIS VEILLEZ À CE QUE VOS PAPIERS
SOIENT EN ORDRE!



Plus d'infos auprès de **votre délégué**
ou dans le **bureau FGTB** le plus proche.

FGTB
Intérim

Ensemble on est plus forts

INTÉRIMAIRE ET MALADE?

SOYEZ PRUDENT

→ En tant qu'intérimaire, lorsque vous tombez malade, vous devez immédiatement **prévenir votre employeur** (l'agence d'intérim) et l'entreprise où vous travaillez.

→ La loi stipule que **votre certificat médical doit être remis à l'employeur dans les 48 heures**. Mais certaines agences d'intérim réduisent ce délai à 24 heures. Vérifiez dans le règlement de travail de l'agence d'intérim ce qui est prévu. Si le certificat ne parvient pas à l'employeur dans les délais, vous ne recevrez pas de salaire garanti.

→ Non seulement **votre certificat doit être remis à temps**, mais il est aussi **important que vous ayez la preuve** que vous le lui avez remis. Pour cela, différentes possibilités existent:

- ▶ **par poste** : pas vraiment conseillé puisque vous ne savez ni prouver que vous avez envoyé le certificat, ni quand vous l'avez posté ;
- ▶ **par envoi recommandé** : formule coûteuse et pas toujours possible ;
- ▶ **remise en main propre à l'agence d'intérim** : pensez à demander un récépissé ;
- ▶ **par voie électronique** : l'idéal puisque vous avez la preuve du moment de l'envoi. Vérifiez quand même si votre agence d'intérim accepte cette possibilité.

→ Quand avez-vous droit au **salaire garanti** en tant qu'intérimaire?

- ▶ Vous devez avoir **un contrat de travail signé** pour le jour où vous êtes malade.
- ▶ Vous devez avoir **au moins un mois d'ancienneté** dans la même agence d'intérim.

Les jours ou semaines de travail consécutifs peuvent être cumulés pour arriver à un mois d'ancienneté. Si le travail intérimaire est interrompu plus de sept jours, votre ancienneté retombe à zéro.

FGTB
Intérim

Ensemble on est plus forts